

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	C	C	C	C	Reçu 17.03.17	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	C	C	C	C	Reçu 28.02.17	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	L	C	C	C	Reçu 16.11.16	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	C	C	C	C	Reçu 17.03.17	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	17.03.2017	C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-CQ18: Documents à bord. Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-CQ18: les navires sont marqués. Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
		Marquage des engins ²		C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-CQ18: les engins sont marqués. Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navire PS sur le registre	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								des navires autorisés.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-CQ18: Journaux de pêche à bord. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	Depuis 15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 07.02.17 (mise à jour).	
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	C	C	C	C	A 10 navires LL avec n° OMI et 2 sans numéro OMI. A déclaré 2 navires non éligibles	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	C	C	C	C	Reçu 14.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-CQ18: les engins sont marqués. Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navire PS sur le registre des navires autorisés. Source - lettre Ref 1172/ADNAP/2013 du 31.12.13: a indiqué qu'un plan DCP sera élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du PDF.	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navire PS sur le registre des navires autorisés.	
2.5.	Rés. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			L	C	Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF.	
2.6.	Rés. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			L	C		
2.7.	Rés. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			N/A	N/A		La réduction des captures ne s'applique pas au Mozambique
2.8.	Rés. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des donnés de captures.	17.03.2017			C	C	Reçu 17.03.17, source IOTC-2017- CoC14-IR18. Mesures: journal de pêche, observateurs, base de données.	
3. Déclarations concernant les navires									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Reçu 15.02.17.	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission: 28.08.13 (1 ^{ère} mise à jour). PDF se termine en 2028.	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 15/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'avait pas de flotte pendant ces années de référence.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	N'avait pas de flotte pendant ces années de référence.	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C	Dernière mise à jour 26.01.16	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	C	C	C	Dernière mise à jour 05.08.15	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	C	C	C	C	Reçu 15.02.17. a autorisé 40 FFV en 2016.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	C	C	C	C	Reçu 15.02.17. aucun refus de licence à un navire en 2016.	
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	C	C	C	C	Reçu 14.02.15; Accord d'accès avec l'UE, expiré en janvier 2015, a indiqué qu'il n'y avait plus d'accord intergouvernemental, source IOTC-2017-CoC14-IR18	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	C	C	C	C	Reçu 14.03.14	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	Source IOTC-2013-SC16-IR19: a déclaré SSN établi en 2010.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	C	C	C	C	Reçu 30.06.16	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/A	N/A	SSN adopté en 2010, couverture > 50%	
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
Captures nominales									
5.1.	Rés. 15/02 & Rés 15/05	• Pêcheries côtières	30.06	C	C	C	P/C	A fourni NC, agrégé par espèces pour certaines pêcheries.	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB, GN sur le RAV	
		• LL - Provisoires	30.06	C	C	C	C		
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	C		
Prises et effort									
5.2.		• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	P/C	A fourni CE, mais manquent certaines pêcheries/agrégées par engins et espèces.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB, GN sur le RAV.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.3.		• LL - Provisoires	30.06	C	P/C	C	C			
		• LL - Finales	30.12	C	P/C	C	C			
		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	P/C	A fourni SF mais pas pour toutes les pêcheries.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB, GN sur le RAV.		
5.4.		• LL - Provisoires	30.06	C	P/C	C	P/C	A fourni SF mais agrégées par pêcheries (palangrotte & LL).		
		• LL - Finales	30.12	C	P/C	C	P/C			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS ou navire auxiliaire sur le RAV		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	P/C	C	P/C	A fourni les NC des requins. Informations manquantes pour les pêcheries côtières		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	C	P/C	C	P/C	A fourni les CE des requins. Informations manquantes pour les pêcheries côtières		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	C	P/C	A fourni les SF des requins. Données des pêcheries côtières et LL agrégées		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	C	C	C	C	Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF, reçu 17.03.17		
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	C	C	C	C	Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF, reçu 17.03.17		
6.4.		Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues [30.06.2016]; Total de [3] interactions déclarées en 2015. Informations sur la mise en œuvre des Directives de la FAO /cette résolution reçues 17.03.17		
6.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C	Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF, reçu 17.03.17 Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes.		
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur sur le RAV.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues [30.06.2016]. Total de [0] interactions déclarées en [2015]. Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF, reçu 17.03.17	
6.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	C	C	C	Mis en œuvre dans les conditions générales des ATF, reçu 17.03.17 Source IOTC-2017-CoC14-IR18: Le règlement général des pêches marines est en cours de révision pour y inclure les dispositions des résolutions de la CTOI pertinentes.	
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Données reçues [30/06/2016]. Aucune interaction avec des cétacés.	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur sur le RAV.	
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Données reçues [30/06/2016]. Aucune interaction avec des requins-baleines.	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur sur le RAV.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	C	C	C	C	Aucun navire figurant sur la liste INN de la CTOI 2016.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires figurant sur la liste INN de la CTOI en 2016	
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO. Rapport NUL reçu 06.09.16.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	C	C	C	C	Rapport NUL reçu 06.09.16.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire transporteur.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO. Rapport NUL reçu 06.09.16.	
8.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO. Rapport NUL reçu 06.09.16.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	C	P/C	C	C	A un mécanisme d'observateurs, avait 9 navires actifs en 2015 Source IOTC-2017-CoC14-IR18: a déclaré Nombre de navires suivis: 3; Source IOTC-2016-SC19-ROS-07 Rev 1 – ROS: Couverture LL: 19,07 %	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire > 24 m actif en 2015.	
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	L	P/C	L	C	Source IOTC-2016-SC19-ROS-07 Rev 1 – ROS: Couverture LL: 19,07 %	
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	C	C	C	C	Sources Formulaire SF/RC entre 5 et 9% de couverture.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	C	Données fournies sous forme électronique. 7 rapports soumis le 01.12.16.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	Rapport NUL reçu 23.09.16: N'importe pas de BET (IOTC-2017-CoC14-CQ18).	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A	Rapport NUL reçu 01.04.16: N'importe pas de BET (IOTC-2017-CoC14-CQ18).	
10.3.		Rapport annuel ²	17.03.2017	C	C	L	C	Reçu 03.05.17: MOZ a déclaré avoir exporté 23t de BET en 2015.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour: 20.12.16.	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	C	C	C	Rapport NUL reçu 30.06.16.	
11.2.	Rés. 16/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	A désigné 3 ports.	
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	C	C	C		C
11.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01.03.2011	C	C	C	C	A déclaré aucun LAN/TRX de thons en 2016, reçu 15.03.17		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11.7.		Refus de demande d'entrée au port		C	C	C	C	Source - IOTC-2017-CoC14-CQ18: n'a pas refusé d'entrée au port en 2016.	
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	17.03.2017	C	C	C	C	Rapport NUL reçu 15.03.17 a déclaré aucun import, débarquement ou transbordement de thons.	

Commentaires sur le niveau d'application par Mozambique des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA13 en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par le Mozambique des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Mozambique par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

• N'a pas déclaré les prises et effort de ses pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les prises et effort de ses pêcheries palangrières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, faible couverture en mer par les observateurs embarqués sur les navires < 24 m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni de rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.

Réponse : Mozambique a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 17/03/2017.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Mozambique des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA14 en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 du Mozambique le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les pêcheries côtières aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les captures nominales sur les requins selon les normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort sur les requins selon les normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de taille (préliminaires) de ses pêcheries palangrières aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
Questions de conformité non répétées		
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	C